



**ACADÉMIE
DE DIJON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Corps d'inspection

IA-IPR

Inspection d'académie - Inspection pédagogique régionale

Affaire suivie par : Isabelle MAGNIN

Secrétariat :

Marion YAHIA

Tél : 03 80 44 87 05

Mél : corpsdinspection2@ac-dijon.fr

2 G rue Général Delaborde

BP 81 921

21019 Dijon cedex

Dijon, le 07 septembre 2020

Isabelle MAGNIN

IA-IPR d'éducation musicale et chant choral,

à

mesdames et messieurs les professeurs

s/c de mesdames et messieurs les proviseurs de lycée
et lycée professionnel, mesdames et messieurs les
principaux de collège, mesdames et messieurs les
directeurs des établissements privés

Objet : Lettre de rentrée Éducation musicale 2020-2021

Avant d'aborder les éléments spécifiques liés à notre discipline pour cette rentrée 2020, je commencerai par adresser de vifs remerciements à l'ensemble des professeurs qui se sont investis sans compter dans la longue période qui a marqué l'année scolaire précédente, pour assurer la continuité pédagogique et faciliter le retour aux apprentissages sur le mois de juin. Nous avons collectivement œuvré pour trouver de nouvelles stratégies pédagogiques, cette montée en compétences est un point d'appui pour réussir cette nouvelle année.

Des remerciements appuyés vont aux collègues qui se sont mobilisés également dans l'accompagnement et la mise en œuvre des classes virtuelles hebdomadaires et la mutualisation de ressources. Vous me permettrez de rendre ici un hommage tout particulier à Alain BIDAULT qui a assuré pendant de nombreuses années la mission d'interlocuteur au numérique et a contribué par ses qualités professionnelles et humaines à la réussite des formations et au développement du site académique.

Comme à chaque rentrée nous accueillons de nouveaux collègues, lauréats de concours que je félicite, ou entrants dans l'académie suite à mutation. Bienvenue à chacun d'eux

Je reviendrai tout d'abord sur quelques points de la lettre de rentrée commune :

- **L'accueil bienveillant**, permettant une rentrée rassurante. Des pistes pédagogiques abordées lors du confinement et de la reprise pourront être réinvesties : choix de problématiques spécifiques, de compétences particulièrement adaptées au contexte, supports à l'expression des émotions, à la verbalisation, à la réflexion a posteriori sur des sujets d'actualité...

- **L'évaluation** : si l'éducation musicale n'est pas concernée par les évaluations nationales, nous avons toutefois tout intérêt à porter une attention aux besoins des élèves, en identifiant par le biais d'activités diverses les compétences développées lors du travail à distance sur lesquelles s'appuyer, les difficultés qui se seraient accentuées, afin de concevoir sans tarder des séquences adaptées

- **Les rendez-vous de carrière** : si la mise à disposition de documents est à la discrétion du professeur, j'encourage les collègues concernés à renseigner le *document de référence de l'entretien*, conducteur utile à ce temps d'échanges, et à l'enrichir d'éléments complémentaires plus spécifiques qu'ils jugeraient pertinents de porter à la connaissance des évaluateurs.

- **Le Plan Académique de Formation** : le premier trimestre permettra la mise en œuvre de certaines formations, non réalisées l'an passé, sous forme de public désigné. Pour l'année 2021, les projets de formation sont les suivants : un volet sur les usages du numérique à l'aune des expérimentations vécues lors de la précédente période, un volet sur les pratiques vocales et le chant choral, la reconduction de formations locales « Échanges de pratiques ». Je vous invite d'ici la fin septembre à me faire part de vos souhaits éventuels en matière de formation. Les temps d'échanges lors des classes virtuelles hebdomadaires ayant été plébiscités, je m'attacherai à en proposer régulièrement durant cette année scolaire, souhait que vous avez largement exprimé en fin d'année dernière.

POINTS D'ACTUALITÉ DANS LE CONTEXTE DE RENTRÉE

Le contexte sanitaire de cette rentrée et le respect du protocole nécessitent de nous attarder sur les points suivants :

- **La salle spécialisée** : la limitation du brassage n'étant plus obligatoire, il n'y a pas de restriction quant à l'utilisation des salles spécialisées. Il est donc important que vous puissiez dès la rentrée enseigner dans votre salle habituelle qui offre les **conditions matérielles indispensables à la mise en œuvre d'un enseignement de qualité**. Quand les conditions le permettent, rien n'interdit de sortir de l'espace classe pour dispenser en partie nos enseignements [Note DGESCO : « Dans ce cadre, outre les espaces extérieurs, les salles spécialisées doivent pouvoir être utilisées sans restriction... »]

- **Les pratiques vocales** : elles ne peuvent s'affranchir des règles sanitaires. Pour autant, elles ne seront ni supprimées ni abordées de façon sporadique.

Il est important de **réinvestir ces pratiques musicales levier pédagogique essentiel et singulier dans la construction de nombreuses compétences du socle commun**.

[DGESCO : RENTRÉE SCOLAIRE 2020 - REPÈRES POUR L'ÉDUCATION MUSICALE, LES PRATIQUES VOCALES ET LE CHANT CHORAL EN CONTEXTE COVID « Les pratiques vocales, qui restent au cœur de l'éducation musicale comme moyen pédagogique et objectif de formation, peuvent, dans ces conditions, être pleinement investies et mobilisées »]

- **L'Enseignement Facultatif de Chant Choral** : en dépit des conditions particulières qui contraignent cet enseignement, **il est nécessaire de le mettre en place dès la rentrée**, dès lors que la *limitation du brassage entre groupes d'élèves (classes, groupes de classes ou niveaux) n'est pas obligatoire* (cf protocole sanitaire). Vous saurez trouver des modalités pédagogiques qui permettront aux élèves de retrouver le plaisir du chant collectif, et identifier les compétences qui peuvent être travaillées, privilégiées dans ce contexte particulier. Concernant l'organisation, je vous invite ainsi que le texte de la DGESCO le mentionne, à scinder la chorale en différents groupes (sur différents créneaux), les élèves complétant leur travail en autonomie hors la classe.

[L'enseignement facultatif de chant choral est mis en œuvre dans les mêmes conditions sanitaires que l'enseignement de l'éducation musicale (...). Il est rappelé que cet enseignement facultatif contribue à la validation du DNB pour les élèves qui le souhaitent. Il s'agit donc de veiller à l'installer dans les conditions optimales au bénéfice des apprentissages des collégiens. - RENTRÉE SCOLAIRE 2020 - REPÈRES POUR L'ÉDUCATION MUSICALE, LES PRATIQUES VOCALES ET LE CHANT CHORAL EN CONTEXTE COVID]

La réflexion relative aux projets chorals initiés et donnés dans le cadre du Festival choral académique fera l'objet de temps d'échanges départementaux (notamment en visio). Il sera en effet nécessaire de réfléchir aux différentes modalités, possibilités, déclinaisons en fonction de l'évolution du contexte sanitaire au cours de l'année scolaire

- **Les pratiques instrumentales** : lorsqu'elles sont mises en place, elles respecteront également les règles sanitaires. La pratique des instruments à vent ne semble pas possible dans le contexte actuel d'enseignement. L'utilisation de l'instrumentarium (autres que vents) est envisageable à condition qu'une désinfection rigoureuse soit effectuée après chaque manipulation, avec des produits agréés ne présentant pas de risque de détérioration des instruments.

- **La Rentrée en musique** : je remercie les collègues qui l'ont mise en place de me communiquer quelques témoignages (écrits, audios, vidéos) que nous pourrions valoriser.

L'ENSEIGNEMENT DE LA MUSIQUE AU LYCÉE

La réforme du lycée se poursuit et 2021 verra la première session du nouveau baccalauréat. Vous trouverez sur les sites nationaux et académiques, l'ensemble des textes s'y rapportant (textes généraux, programmes, sujets zéro...).

Quel que soit votre contexte d'enseignement, il est important que chacun puisse en prendre connaissance, afin d'accompagner ses élèves dans un continuum et dans leurs choix d'orientation.

L'enseignement de la musique figure pour la voie générale dans l'offre de formation, au titre des enseignements de spécialité en classe de première (4H) puis de terminale (6H) ainsi que des enseignements optionnels dès la seconde (3H) évalués à compter de cette session en contrôle continu. (ressource utile sur le site disciplinaire : https://fr.padlet.com/emcc_dijon/lycee)

INFORMATIONS DIVERSES

• La préparation aux concours

Les professeurs titulaires ou contractuels souhaitant s'inscrire aux différents concours de recrutement trouveront sur les sites nationaux et académiques les textes de référence utiles à la préparation. N'hésitez pas à m'informer de vos éventuelles démarches afin que nous puissions étudier ensemble les modalités d'accompagnement et de formation adaptés à vos besoins

• Formateurs – professeurs missionnés

- La mission de **IAN** – interlocuteur académique pour le numérique – et **webmestre** : David KAESER, professeur au collège Leroi-Gourhan de VERMENTON (89) succède à Alain BIDAULT. Son professionnalisme et ses compétences seront mises au service de notre discipline et de la formation notamment.

- **La formation initiale** et sa coordination au sein de l'INSPÉ est assurée par Nadège LEMONNIER, professeure au collège les Lentillières de DIJON.

- Catherine BERTHAULT, professeure au collège de ST GEORGES SUR BAULCHE assure la mission **d'appui à l'inspection**. Son champ d'action lui permettra notamment d'assurer quelques visites conseil auprès de professeurs non titulaires ainsi que des visites d'accompagnement de professeurs titulaires. Elle interviendra également dans diverses formations.

- La **coordination pour le chant choral** est déclinée par département. Les professeur.e.s missionnée.e.s sont : Alexandra FOURNIER (21), Sophie ARNOULT et Marie-Catherine PILLOT (58), Émilie DESBRIERES (71), Éric MARTIN (89).

• Communication

- **Les listes de diffusion** restent un des vecteurs privilégiés pour la communication des informations institutionnelles. Je vous engage à donc à consulter votre messagerie professionnelle plusieurs fois par semaine afin de vous tenir informés de l'actualité, notamment disciplinaire. Je vous inviterai par ce canal à me communiquer les informations utiles à l'état des lieux de notre discipline, selon les besoins liés à l'actualité. Je remercie chacun d'entre vous pour votre réactivité sur ce point, ainsi qu'en témoigne votre célérité pour répondre à l'enquête nationale lancée par DGESCO en 2019-2020.

- Le **site académique** offre de nombreuses ressources sur différents sujets. Il a été abondamment nourri durant l'année 2019-2020, et sera enrichi au cours de cette année scolaire. Vous y trouverez de quoi irriguer votre réflexion pédagogique et didactique.

- Les formations, les classes virtuelles, les espaces partagés mis à votre disposition sur le site académique notamment, sont autant d'occasions de **partager**, de **mutualiser**. Nous avons pu mesurer l'importance de ces lieux d'échanges pour avancer individuellement dans nos réflexions, grâce à la force du collectif. Je tiens à souligner à nouveau la nécessité de vous saisir de l'ensemble de ses opportunités, de prendre part à ce **collectif apprenant**, indispensable à la professionnalisation de chacun.

J'ai été sensible à votre engagement lors de la précédente année scolaire et vous renouvelle à ce titre mes remerciements et ma confiance pour poursuivre le travail engagé, au profit de l'accompagnement et de la réussite de tous les élèves.

Je reste à votre écoute et à vos côtés et vous souhaite de trouver toujours autant de satisfaction dans la conduite de vos missions.

Bien cordialement

L'IA-IPR Éducation musicale et chant choral
Isabelle MAGNIN

